

3.11

SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS AVOIR DÉCLARÉ PASSE

3.11.0 INTRODUCTION

Cette convention est le complément logique de la précédente.

Il se peut que vous possédiez certaines connaissances sur ce contexte d'enchères mais il y a fort à parier que les idées reçues soient à l'opposé de l'objectif de cette convention telle qu'enseignée dans le cadre du système global *CANADABRIDGE*. En effet, cette convention est communément employée dans un esprit défensif. Cette approche de jeu, consistant à *barrer la route aux adversaires*, est aux antipodes des fondements du système de communication proposé.

En termes techniques, l'usage de cette déclaration va être axé sur la détection d'un **DYNAMISME** potentiellement détenu dans la combinaison des deux mains de l'équipe offensive **sans nécessité d'intervention** de la part des adversaires.

De façon plus concrète, cette convention sera utilisée dans une visée purement **offensive** parce qu'elle vise la découverte d'un contrat insoupçonné mais bien réel. Ainsi, son rendement ne proviendra pas du fait qu'on fait perdre un contrat en brouillant les communications des opposants.

Ceux qui ont une certaine expérience du bridge ont sûrement observé que *la compétition des enchères favorise souvent la découverte de généreux contrats* qui seraient normalement passés **inaperçus** pour une ou pour les deux équipes. Autrement dit, quand l'équipe offensive possède un pointage **HL** combiné insuffisant pour garantir une manche ou un chelem, il faut habituellement un contexte de compétition des enchères pour permettre de se rendre compte qu'il y a effectivement un **POTENTIEL OFFENSIF** adéquat pour gager la manche ou le chelem.

L'explication de ce phénomène est apportée par le concept du **DYNAMISME DES ENCHÈRES**. Cette importante notion a été techniquement explicitée au **Sous-thème 1.12.4**. Sur le plan pratique et d'une manière très concise, la *dynamique des enchères* correspond à la présence d'un véritable **DOUBLE FIT**.

Par ailleurs, quelques applications pratiques de cette notion ont été exposées lors de l'étude de la convention à *la Flannery* et des surenchères d'ouverture comme le Contre d'appel et le Cue-bid de surenchère (V. la page **312** du **TOME 1**). Les applications du **DOUBLE FIT** étant très nombreuses et relativement complexes. L'analyse de ce concept lorsqu'il y a un contexte de compétition d'enchères sera réservée aux Chapitres spécifiques sur ce sujet, soit les **CHAPITRES 4, 5 ET 6** qui constituent la *BOÎTE À OUTIL* du bridge de compétition. Le tout sera finalement synthétisé au **Thème 7.4**.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant, c'est d'abord qu'il est **plus facile de détecter** des **DOUBLE FIT** lorsqu'il existe une compétition des enchères qu'en l'absence de compétition d'enchères.

L'autre point, qui mérite toute votre attention dès maintenant, consiste à savoir qu'il est possible de découvrir de façon rationnelle un **DOUBLE FIT** sans la présence d'une compétition d'enchères par l'équipe défensive.

La **CONVENTION 3.II** va constituer une autre modalité très efficace permettant la découverte de **DOUBLE FIT** de façon **autonome**, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire que les opposants dévoilent leur jeu. L'apprentissage de cette convention permettra donc de sa familiariser davantage au concept global de la **DYNAMIQUE DES ENCHÈRES** ainsi qu'au concept, plus pragmatique, du **DOUBLE FIT**.

3.11.1 LE CONTEXTE DE LA CONVENTION

Le nom de la convention est en soi très explicite. Examinons d'abord quelques exemples.

Ex. 3.11.1	1	2	3	4
:1	<u>Passe</u> 2 Pi	Passe ...	<u>1 Co</u>	Passe
:2	Passe Passe	<u>Passe</u> 3 Tr	Passe ...	<u>1 Ca</u>
:3	<u>Passe</u> 2 Pi	Passe ...	<u>1 Ca</u>	<i>1 Co</i>
:4	Passe <i>1 Pi</i>	<u>Passe</u> 3 Co	Passe ...	<u>1 Tr</u>

Ces quelques situations d'enchères montrent clairement qu'il s'agit d'une convention dont le contexte existe exclusivement pour l'équipe **offensive**, et plus spécifiquement pour le RÉPONDANT.

En outre, le répondant ne peut être situé qu'en première ou deuxième position étant donné qu'il doit nécessairement avoir **PASSÉ en entrée de jeu**.

On peut remarquer aussi que la présence ou non d'une surenchère d'ouverture n'influe pas sur la convention dans la mesure où la *redéclaration* du répondant montre un **saut** d'enchères par rapport à l'enchère adverse.

Il en découle le principe qui suit.

PRINCIPE 3.11:1 LE CONTEXTE DU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE

Il y a contexte conventionnel pour un *saut-changement de couleur* après *Passe* lorsque :

- **le RÉPONDANT annonce *PASSE* en *entrée de jeu* (il est donc toujours placé en *première* ou *deuxième position*),**
- **et qu'il redéclare au deuxième tour une *NOUVELLE COULEUR* montrant un SAUT d'enchères évident.**

COROLLAIRE: Le contexte de la *Convention 3.11* sera donc invalidé seulement par les surenchères d'ouverture empêchant de voir un saut d'enchères pour la *NOUVELLE COULEUR* du répondant. Dans ces cas, le répondant ne sera donc pas tenu de respecter intégralement les exigences normalement requises.

3.11.2 LA CONVENTION

Après une déclaration *Passe* en entrée de jeu, l'annonce d'un *saut-changement de couleur* par le répondant doit nécessairement décrire une main particulièrement intéressante même s'il est impossible que la main contienne plus de 12 points HL.

Ce serait une grave erreur technique que d'utiliser des enchères *exceptionnelles* pour décrire des mains pouvant être annoncées d'une manière régulière, soit au niveau 1 ou 2 sans saut. Ce serait encore plus incongru de se servir de telles enchères pour décrire des mains *incompétentes* en pensant bloquer les communications adverses et ainsi réaliser une bonne marque.

La principale raison pour utiliser une description comportant un niveau de risque plus élevée qu'à l'habitude est l'**éventualité de la découverte d'un *DOUBLE FIT***. Il faut donc conserver à l'esprit ce qui vient d'être énoncé dans les deux derniers paragraphes lorsque vient le temps d'évaluer si la main d'un RÉPONDANT ayant d'abord déclaré *Passe* justifie l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* À SAUT.

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

Conséquemment, les exigences nécessaires pour cette convention ont été élaborées dans le but de rechercher systématiquement les contrats **normalement indétectables** qui ont un potentiel offensif pouvant permettre d'atteindre facilement le niveau de la MANCHE, et même celui du CHELEM ! Vous serez surpris de constater qu'il est possible de gager et de réussir un contrat de chelem même si l'ouvreur détient seulement une main minimale et le répondant une main intermédiaire, et même minimale.

Voici donc les exigences requises et incontournables pour pouvoir utiliser efficacement ce contexte d'enchères.

PRINCIPE 3.11:2 EXIGENCES DU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE

Le répondant qui annonce à saut une *nouvelle couleur* après avoir Passé en entrée de jeu affirme la possession :

- **d'un SINGLETON dans la couleur d'ouverture du partenaire;**
- **d'une couleur *cinquième spécifiée*, ou équivalente, pour une annonce faite au niveau 2; mais si l'annonce doit être faite au niveau 3, il faut une suite *sixième spécifiée*;**
- **d'un pointage oscillant entre 9 et 11 HL dont au moins 8 points non perdants.**

N.B. : Avec 12 points et une couleur cinquième spécifiée, il faut ouvrir les enchères et non Passer. De plus, il ne faut pas oublier qu'on ne peut pas compter plus d'un seul point de Longueur comme point non perdant.

Cette convention constitue un défi particulier pour la détection d'un *DOUBLE FIT* en raison de la **longueur variable** de la couleur d'ouverture.

En effet, une ouverture en mineure affirme un minimum de **trois** cartes tandis qu'il y en a au moins **cinq** lors d'une ouverture en majeure. Et, toute

couleur d'ouverture n'a **aucune limite supérieure** quant au nombre maximum de cartes. La clé pour composer avec cette variable *insaisissable* est la possession obligatoire d'un **singleton** qui doit se situer tout aussi obligatoirement dans la couleur d'ouverture. Lorsque cette condition ne peut être respectée, il est inutile d'élever le niveau des enchères en déclarant à saut après avoir *Passé en entrée de jeu*.

Sans entrer dans les détails (qui font partie du **Thème 7.4**), il faut savoir que le point le plus important pour la découverte d'un Double fit consiste à **localiser précisément la suite courte à la fois chez l'ouvreur et le répondant** (en plus des deux fits). En dehors de conditions particulières, il faut s'assurer que la *suite courte* de chaque joueur **ne soit pas dans la même couleur**. Dans ce cas, on parle de Triple fit, ou de mauvais Double fit.

Les *Triple fit* ont le grand défaut, si le pointage combiné n'est pas très élevé, d'occasionner automatiquement plusieurs levées perdantes qui sont difficiles à éliminer. Tandis que les *Double fit* permettent d'éliminer les levées perdantes grâce à des COUPES ALTERNÉES.

En résumé, le concept de *DOUBLE FIT* est l'explication concrète qui permet d'analyser le **dynamisme** existant dans les deux mains d'une équipe. Ce dynamisme est ni plus ni moins que la possibilité d'exercer la **technique de la COUPE ALTERNÉE** lors du *jeu de la carte*. C'est cette technique qui occasionne généralement la joyeuse surprise de réussir 2 ou 3 levées supplémentaires dans un contrat où les enchères semblaient pourtant indiquer qu'il fallait s'arrêter à un bas niveau.

3.11.3 SYSTÈME DE RÉPONSE DU SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE

3.11.3.0 INTRODUCTION

Cette convention serait une simple curiosité si un système de réponses efficace ne lui était pas associé. Comme il se doit, malgré la spécificité bien réelle de cette convention, il est possible d'y accrocher un *sous-système de réponse* tout à fait **cohérent** avec le système plus global des **RÉPONSES AUX MAINS FORTES**.

Ce sont les **exigences précises** de cette convention associées au concept de *couleur spécifiée* qui permettent la création d'un système de réponses intégré qui est capable de détecter les *bons DOUBLE FIT* tout en discriminant les dangereux *TRIPLE FIT*. Et, ce qui est tout aussi important, ce système de réponse conserve son efficacité même en l'absence de fit régulier; c'est-à-dire que ce système de réponses permet à cette convention de conserver son efficacité même en présence de fit partiel ou de misfit complet.

3.11.3.1 L'OUVREUR A UN SOUTIEN VALABLE POUR UN FIT RÉGULIER

Lorsque l'ouvreur détient un soutien valable pour un fit régulier avec la couleur annoncée à saut par le répondant qui a Passé en entrée de jeu, il se doit de prendre en considération qu'une manche, ou un chelem, à l'atout est réalisable car il peut estimer la valeur moyenne de la main du répondant à **13 PP**.

Avec un soutien adéquat, l'ouvreur fera donc systématiquement une réévaluation de la main en vue d'établir le pointage combiné plancher qui dictera le niveau de l'enchère pour sa redéclaration.

Le principe qui suit décrit la démarche pour conclure le contrat lorsqu'il y a **fit** entre l'ouvreur et le répondant.

PRINCIPE 3.11.3.1:1 L'OUVREUR A UN FIT AVEC LE SAUT-CHANGEMENT APRÈS PASSE

Avec un soutien adéquat, l'OUVREUR réévalue sa main et déclare le fit selon son Pointage de Puissance.

① **Avec un pointage MINIMUM INFÉRIEUR (13-14 HL) et l'atout en MAJEURE :**

☞ **Si le Pointage de Puissance est inférieur à 13 PP; l'ouvreur doit alors déclarer *PASSE*.**

☞ **Avec un Pointage de Puissance jaugeant 13-14 PP, l'ouvreur donne le *FIT AU NIVEAU 4* même si l'espace permet d'annoncer au niveau 3.**

② **Avec un pointage MINIMUM SUPÉRIEUR+ (15 PP ou plus) et l'atout en MAJEURE :**

☞ **L'ouvreur annonce si possible le *FIT AU NIVEAU 3*, c'est un SOUTIEN FORCING ouvert; le pointage est donc indéfini (V. Pr. 3.11.3.1:2); sinon, avec 18 PP, il faut inviter au chelem en mode Contrôle.**

Le répondant poursuivra la recherche de chelem évidemment.

③ **Avec un pointage MINIMUM INFÉRIEUR (13-14 PP) et l'atout en MINEURE :**

☞ **L'ouvreur déclare *PASSE* car le pointage combiné est insuffisant pour espérer mieux qu'un contrat partiel en mineure.**

④ **Avec un pointage au moins MINIMUM SUPÉRIEUR+ (15-17 PP et +) et l'atout en MINEURE :**

☞ **l'ouvreur déclare le fit au niveau 4 À SAUT si l'espace le permet, sinon sans saut. C'est donc impératif pour la manche.**

Sur un fit au niveau 4, le répondant gagera au niveau 5 en MINEURE si sa main contient réellement les 13 PP normalement requis. Et, avec un meilleur pointage (16 ou 17 PP et plus), il invitera au chelem (V. Ch. 8).

☞ **Avec 18 PP et plus, l'ouvreur invite au chelem en mineure par le mode Contrôle ou déclare directement la manche. Un fit déclaré au niveau 5 en MINEURE est donc une INVITATION AU CHELEM, ce qui oblige le répondant à reconsidérer son jeu.**

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

L'ouvreur qui veut déclarer un **fit** dans le cadre de la *CONVENTION 3.11* doit donc utiliser le langage habituel; nul de besoin de règle nouvelle ou d'exception. L'important est de bien réévaluer la main afin de déterminer le pointage combiné plancher, soit les points détenus réellement par l'ouvreur additionnés aux 13 PP détenus en moyenne par le répondant.

PRINCIPE 3.11.3.1:2 SOUTIEN FORCING OUVERT PAR L'OUVREUR

L'ouvreur qui annonce un fit en MAJEURE au niveau 3 après un SAUT-CHANGEMENT COULEUR APRÈS PASSE du répondant affirme un soutien forcing ouvert c'est-à-dire un bon soutien troisième avec un pointage indéfini de 18 PP+.

Ce soutien équivaut à une invitation au chelem à l'atout et permet alors l'utilisation des trois modes d'invitations classiques du système CANADABRIDGE.

3.11.3.2 L'OUVREUR A UN SOUTIEN DEUXIÈME

La redéclaration de l'ouvreur après une réponse affirmant la *CONVENTION 3.11* constitue bel et bien un contexte de *MAIN FORTE* ! Il y a effectivement présence d'une déclaration conventionnelle, d'une affirmation de couleur spécifiée ainsi qu'un pointage combiné justifiant éventuellement une recherche de chelem.

L'affirmation d'un soutien deuxième dans un contexte de *saut-changement de couleur après Passe* suivra par conséquent la même logique que celle utilisée pour les soutiens partiels associés aux *MAINS FORTES*.

Ainsi, lorsque l'OUVREUR détient un soutien strictement **deuxième**, il a le droit d'utiliser la réponse *artificielle* du Sans-Atout qui décrit en même temps le pointage combiné — ce qui comprend l'espace disponible au niveau 2 le cas échéant —.

PRINCIPE: 3.11.3.2:1 SOUTIEN DEUXIÈME ET CONVENTION 3.11

Lors de l'annonce d'une SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE, l'ouvreur doit décrire un SOUTIEN DEUXIÈME comme suit :

① **Si le niveau 2 est disponible,** et

☞ **si la main contient une bonne suite d'au moins à 4 cartes, le joueur qui répond à la *main forte* doit annoncer une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2.** Le pointage sera précisé lors de la suite des enchères.

ou, en l'absence de suite valable, l'ouvreur annonce :

☞ **2 SANS-ATOUT** si la main est *minimale inférieure* (13-14 HL);

☞ **3 Sans-Atout à saut** si la main est au moins *minimale supérieure* (15 à 17 HL) et peu distributive.

② **Si le niveau 2 n'est pas disponible,**

☞ **l'ouvreur déclare un soutien partiel en annonçant quantitativement à SANS-ATOUT comme suit :**

• **3 SA** avec 13-17 HL ;

• **4 SA** avec 18-19 HL (c'est une *INVITATION* au chelem à Sans-Atout ou à l'atout selon l'intérêt du répondant);

• **5 SA*** avec 20-21 HL (c'est *IMPÉRATIF* pour le chelem à Sans-Atout ou à l'atout.

* *Comme le répondant peut posséder une main très **distributive**, la réponse artificielle de l'ouvreur doit donc laisser de l'espace pour permettre au répondant de choisir entre l'atout et le Sans-Atout.*

COROLLAIRE: Il est donc interdit d'annoncer une NOUVELLE COULEUR au niveau 3 pour décrire un SOUTIEN PARTIEL affirmant un fit à 7 cartes.

Il faut être conscient que le répondant détient une main dont le niveau de *Puissance offensive* atteint généralement la catégorie **maximale**. Cependant, il en va autrement pour la *Puissance défensive*, c'est-à-dire la puissance efficace

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

en défensive d'enchères ou pour un contrat à Sans-Atout; en effet, elle équivaut au mieux au niveau intermédiaire.

Il est donc de rigueur pour l'ouvreur d'utiliser le niveau 2 lorsque disponible pour décrire une main minimale inférieure. Cependant, lorsque ce n'est pas le cas, l'ouvreur doit sans crainte redéclarer au niveau 3 sans saut à Sans-Atout *artificiel* car le répondant a généralement une belle couleur pour jouer à l'atout.

Il faut prendre bonne note que la redéclaration de l'**ouvreur** à **3 SA sans saut** dans ce contexte donne une précision QUANTITATIVE *élargie*, soit entre 13 et 17 HL. Le répondant doit donc évaluer le POINTAGE COMBINÉ PLANCHER en considérant que l'ouvreur détient seulement le minimum décrit, soit 13 points. Ainsi, l'ouvreur devra éventuellement *rajuster* le niveau du contrat en cas de possession d'un surplus de pointage qui n'a pas encore été comptabilisé.

Suivant la logique des redéclarations de Mains Fortes, le déclarant, le RÉPONDANT dans la cas présent, continue les enchères de façon régulière. Le Principe suivant résume les trois avenues possibles pour le répondant après réception d'un soutien deuxième par l'ouvreur.

PRINCIPE 3.11.3.2:2 REDÉCLARATIONS DU RÉPONDANT AYANT REÇU UN SOUTIEN DEUXIÈME

- ① Avec une suite d'atout seulement cinquième, le répondant *Passera pour jouer SANS-ATOUT* ou, le cas échéant, pour donner le fit à la *nouvelle couleur* de l'ouvreur.
- ② Avec une suite sixième et 13 PP, ou moins, le répondant redéclarera l'ATOUT au niveau le plus économique quel que soit le niveau de la redéclaration à Sans-Atout de l'ouvreur.
- ③ Avec une suite sixième et un meilleur pointage, le répondant additionnera le pointage décrit par l'ouvreur et déclarera l'atout au niveau correspondant en utilisant si nécessaire le langage de *RECHERCHE DE CHELEM*.

3.11.3.3 L'OUVREUR A UN MISFIT

Lorsqu'un équipier affirme une suite contenant un minimum de CINQ cartes, il va de soi qu'un soutien composé d'une seule carte (parfois de deux faibles cartes) ou d'aucune carte constitue un *MISFIT*.

Contrairement à ce que l'on serait spontanément porté à penser, le joueur qui redéclare suite à l'annonce conventionnelle d'une suite spécifiée à 5 cartes, comme la *CONVENTION 3.11* par exemple, doit porter son attention sur la **distribution** de sa main et non sur le degré du misfit. C'est-à-dire, quand ce joueur ne détient pas de soutien au moins deuxième, la description de sa main ne doit pas être basée sur le fait que le misfit est complet (0 carte) ou partiel (1 carte ou 2 faibles cartes).

Il découle de ce rationnel qu'il faut envisager des descriptions efficaces qui stipuleront clairement la présence d'un **misfit** tout en spécifiant la **distribution**. Qui plus est, ces descriptions, au nombre de deux, devront participer positivement à la découverte d'un contrat alternatif valable tout en respectant la logique propre du système de réponse aux *DÉCLARATIONS FORTES*.

Examinons d'abord la description de l'Ouvreur ayant une **main bicolore** associée à un *MISFIT* dans le cadre d'un *Saut-changement de couleur du répondant après Passe*.

Suivant la logique pour répondre aux *DÉCLARATIONS FORTES*, c'est l'annonce d'une **nouvelle couleur au niveau 3 ou 4 sans saut** qui avertira et décrira le mieux ce type de main. Donc, rien de nouveau ni de compliquer à apprendre concernant cette convention. Cependant, même si la logique conventionnelle des *Mains Fortes* garde les choses simples, ce principe doit s'adapter à la subtilité inhérente du saut-changement de couleur après *Passe* !

En effet, l'annonce d'une **nouvelle couleur au niveau** minimise généralement l'obstruction et fait d'une pierre deux coups en décrivant systématiquement une **deuxième couleur** (l'autre étant la couleur d'ouverture) tout en signifiant la présence d'une *courte (misfit)* pour la suite d'atout proposée par la couleur du répondant. Comme ce dernier, par convention, possède

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

lui-même un singleton dans la couleur d'ouverture, il y a alors de fortes probabilités que ce répondant détienne plusieurs cartes avec la *nouvelle couleur* de l'ouvreur. Dans le cas contraire, il lui reste encore trois autres choix étant donné que le niveau des enchères est demeuré relativement bas.

PRINCIPE 3.11.3.3:1 «*SORTIE DE SECOURS*» MISFIT ET MAIN BICOLORE

La déclaration par l'ouvreur d'une *nouvelle couleur* au niveau 3 ou 4 sans saut après l'annonce d'un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE* affirme la possession d'un *MISFIT* (0 à 1 carte de soutien face à une suite cinquième spécifiée, sinon 0 carte face à une suite sixième spécifiée) associée à une main réellement BICOLORE, c'est-à-dire :

- **une deuxième suite contenant au moins quatre cartes,**
- **ainsi qu'un pointage minimum de 15-16 à 21 HL qui est concentré dans la couleur d'ouverture et dans cette deuxième couleur.**

COROLLAIRE : Avec une main minimale inférieure (13 à 14 HL) et un *MISFIT*, l'ouvreur déclare doit soit *Passer* ou répéter sa couleur d'ouverture si la distribution globale est plutôt balancée (V. Principe suivant).

En effet, la *CONVENTION 3.11* ne constitue pas en soi une de déclaration impérative pour la manche parce que le pointage HL combiné plancher est insuffisant pour garantir d'emblée un contrat à Sans-Atout en l'absence de fit. Il est donc nécessaire d'obliger l'ouvreur non fitté qui désire déclarer une main bicolore — par l'affirmation d'une *nouvelle couleur* au niveau 3 ou 4 sans saut — de posséder au moins 15-16 HL, soit un pointage de catégorie minimum supérieur, pour garantir un contrat au niveau de 3 SA et même de niveau 4.

Ce principe maintient la logique de l'invitation au chelem en mode Contrôle par un soutien-contrôle ou après l'annonce d'un misfit. En effet, il ne faut pas oublier pour éviter toute confusion qu'il doit y avoir un saut d'enchères dans un contexte de réponse à une main forte ou de réponse à une redéclaration de misfit.

Suite à l'annonce d'un misfit et d'une main bicolore, le répondant qui a déclaré la *CONVENTION 3.11* doit maintenant décider du contrat compte tenu d'un manque flagrant de soutien. Quatre options s'offre à lui lorsqu'il y a misfit décrivant une main bicolore au moins minimale supérieure.

principe 3.11.3.3:3 redéclarations du répondant après l'annonce d'une nouvelle couleur

Après l'annonce d'un misfit de l'ouvreur ayant déclaré une nouvelle couleur, le répondant qui a annoncé un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE doit redéclarer de la manière suivante.

- ① **Avec une suite SEPTIÈME SPÉCIFIÉE (ou une solide suite sixième spécifiée), le répondant *répète sans saut* son atout au niveau 3 ou 4 sans saut.**
- ② **Avec un BON SOUTIEN pour la nouvelle couleur, le répondant acceptera le FIT en redéclarant un soutien suivant son pointage.**
- ③ **En l'ABSENCE DE SOUTIEN valable pour la nouvelle couleur et une distribution PEU DÉBALANCÉE (la suite conventionnelle est alors uniquement cinquième), le répondant redéclarera à Sans-Atout au niveau le plus écomique.**
- ④ **En l'ABSENCE DE SOUTIEN valable pour la nouvelle couleur et une distribution TROP DÉBALANCÉE pour jouer à Sans-Atout mais avec une suite d'atout ne justifiant pas sa répétition, le répondant redéclarera un soutien pour la couleur d'ouverture étant donné que l'ouvreur a décrit une main bicolore*.**

* L'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* affirme **implicitement** que la couleur d'ouverture est de meilleure qualité que ce qui a été décrit au premier tour.

La deuxième façon pour l'OUVREUR d'annoncer un **misfit** suite à un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE* va vous surprendre mais elle est la suite logique de ce qui vient d'être énoncé. Et, qui mieux est, cette description demeure tout à fait conforme au système de déclarations pour les *Mains Fortes*, avec encore une touche de subtilité !

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

Vous avez sûrement remarqué que cette convention pose un problème à l'ouvreur parce qu'il ne peut déclarer un misfit avec une *nouvelle couleur* quand son pointage est minimum inférieur; la raison étant que le répondant ne détient généralement pas suffisamment de *Puissance* lorsqu'il y a d'absence de fit et que ce dernier doit obligatoirement redéclarer vu que l'ouvreur peut avoir une main maximale. D'où la nécessité pour l'ouvreur de posséder un minimum de points afin que le répondant puisse annoncer le cas échéant au niveau 4 sans saut.

La solution ne peut être d'autoriser l'ouvreur à Passer systématiquement avec un misfit et une main minimale inférieure; en effet, ce n'est pas l'idéal de jouer avec un misfit complet quand une équipe ne détient pas 20 points. Une solution existe mais il ne faut pas oublier que les possibilités d'enchères sont maintenant restreintes et que le répondant ne peut pas posséder plus de 12 HL.

La clé est la présence d'un misfit de part et d'autre — c'est le pourquoi de l'exigence pour le répondant de posséder obligatoirement un **singleton** dans la couleur d'ouverture pour pouvoir employer cette convention —. L'enchère qui avertira du double danger de misfit bilatéral et de pointage combiné insuffisant tout en minimisant une élévation excessive des enchères et, aussi, sans causer de confusion dans les communications est la répétition de la couleur d'ouverture au niveau le plus économique. Cette enchère équivaut à l'annonce de la cinquième couleur et vise, par conséquent un contrat à Sans-Atout.

En voici le Principe.

PRINCIPE 3.11.3.3:4 «DANGER» MISFIT ET MAIN NON DISTRIBUTIVE

La RÉPÉTITION SANS SAUT DE LA COULEUR D'OUVERTURE par l'ouvreur suite à l'annonce d'un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE affirme la possession d'un MISFIT associé à :

- **un pointage minimum inférieur (13 à 14 HL) réparti dans les deux couleurs non annoncées.**
- **une distribution balancée ou peu débalancée, donc une couleur d'ouverture, mineure ou majeure, sans valeur particulière,**

COROLLAIRE: Avec un pointage de 13-14 HL et une suite d'ouverture sixième ou plus longue, l'ouvreur qui détient une NOUVELLE COULEUR annonçable doit déclarer le misfit en annonçant cette nouvelle couleur (car le pointage débalancé sera amélioré en jouant un contrat à l'atout). sinon il doit PASSER même s'il détient une chicane.

Avec un pointage plus intéressant (18 HL et plus) et une couleur d'ouverture valable, l'OUVREUR doit alors redéclarer à SAUT pour spécifier clairement qu'il REDEMANDE l'atout.

Cette *répétition de la couleur d'ouverture* est artificielle car elle n'affirme pas de carte supplémentaire lorsque la suite d'ouverture est en majeure. En effet, elle décrit spécifiquement une suite habituellement cinquième en majeure et en mineure. Par ailleurs, il s'agit d'une enchère très spécifique qui décrit clairement une main banale et très courante chez l'ouvreur, c'est-à-dire la redéclaration de la CINQUIÈME COULEUR (V. Pr. 2.4.6:2.1). Ainsi, cette enchère artificielle de l'ouvreur **remplace la redéclaration naturelle à Sans-Atout** tout en étant plus circonscrite, plus précise.

Grâce à cette étonnante description, il sera relativement facile pour le RÉPONDANT d'interpréter la main de l'ouvreur même si cette dernière ne recèle qu'un faible potentiel. N'oubliez pas que l'important est de faire mieux que la moyenne; ce qui signifie qu'il faut choisir le contrat optimum, c'est-à-dire rentable, même si le potentiel de jeu est très limité.

PRINCIPE 3.11.3.3:5 REDÉCLARATIONS DU RÉPONDANT APRÈS UNE RÉPÉTITION SANS SAUT DE LA COULEUR D'OUVERTURE

Dans le contexte de la CONVENTION 3.11 où l'ouvreur a déclaré un MISFIT par la répétition sans saut de la couleur d'ouverture, le répondant redéclarera comme suit :

- ① **Avec une distribution peu débalancée (la suite conventionnelle étant alors uniquement cinquième), le répondant redéclarera à SANS-ATOUT sans saut au niveau 2 ou 3 et au niveau 3 à saut avec un pointage bien réparti atteignant 11-12 HL.**
- ② **Avec un bon atout et un pointage trop faible et mal réparti pour jouer à Sans-Atout, le répondant répètera sa couleur conventionnelle pour ramener l'atout du côté de la main faible**

surtout si la suite dépasse 5 cartes et qu'il est possible de l'annoncer au niveau 3.

③ **Avec une autre suite cinquième ou sixième contenant un minimum d'Honneurs, le répondant annoncera une nouvelle couleur au niveau 3 ou 4 sans saut car l'ouvreur détient au minimum 3 cartes étant donné qu'il a annoncé une main peu distributive ayant un singleton ou une chicane dans la suite conventionnelle du répondant. Ainsi, l'atout sera encore ramené du côté de la main faible.**

④ **En dernier ressort, le répondant acceptera le FIT en redéclarant PASSE si son singleton est un Gros Honneur dans le cas où sa suite conventionnelle est seulement cinquième, que la niveau 3 n'est pas disponible, que le pointage est trop bas pour une annonce au niveau 4 et la quatrième couleur est trop courte et faible pour être annoncée.**

COROLLAIRE: Comme l'ouvreur a décrit complètement sa main et que celle-ci est très limitée, il doit obligatoirement accepter la décision du répondant. Ce dernier peut donc décider du contrat sans craindre une escalade des enchères.

On peut conclure en disant que le système de réponse de la *CONVENTION 3.II* rend les situations insolubles plutôt rares à condition que l'ouvreur respecte les critères d'ouverture et que le répondant en fasse autant lorsqu'il déclare un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE*.

La situation la plus risquée, soit celle où l'ouvreur détient un misfit agencé à une main de 13-14 HL, n'est pas des plus fréquentes et, d'autre part, son occurrence ne cause pas nécessairement de graves problèmes.

En effet, l'ouvreur utilisera l'avertissement *DANGER* (soit la répétition de la couleur d'ouverture) seulement lorsque les conditions sont remplies. Ainsi, dans le cas où l'ouvreur détient un misfit, un pointage minimum et une distribution plus ou moins débalancée avec une longue suite rendant un contrat à Sans-Atout trop risquée, il suffit à ce dernier de **Passer** pour laisser l'atout du côté de la main faible ce qui permettra un meilleur plan de jeu pour *jouer la carte*.

Avec un bon pointage de **15-16 HL, ou plus**, et une longue suite, l'ouvreur ayant un misfit, peut généralement utiliser la *SORTIE DE SECOURS* même s'il doit annoncer une *NOUVELLE COULEUR* qui contient seulement trois cartes. De cette façon, **le répondant sait que l'ouvreur a probablement une bonne couleur d'ouverture** en plus d'une nouvelle couleur valable.

Ainsi, l'ouvreur ayant un misfit doit *jouer dans sa couleur d'ouverture* seulement quand son pointage dépasse 18 HL et que la suite est solide (car le répondant a un singleton); pour ce faire, l'ouvreur doit obligatoirement faire une DÉCLARATION À SAUT même s'il doit gager au niveau **4**.

Il devient donc possible de prendre certains risques en utilisant cette convention grâce aux exigences et au système de réponse cohérents et précis qui permettent de créer un langage très descriptif offrant une large sélection de probabilités pouvant procurer une marque au-dessus de la moyenne.

SECTION PRATIQUE 3.11

Ex. 3.11:1 Décrivez les enchères jusqu'au contrat final en considérant la situation d'enchères suivante.

1	2	3	4
?	Passe	?	Passe
?	Passe	?	Passe
...
<i>1^{ÈRE} POSITION</i>		<i>3^{ÈME} POSITION</i>	
A D V 5 2		10 9 6 4	
D 9 7 2		A R	
10		R 9 8 5 2	
9 8 3		A 6	

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

RÉPONSES :

1	2	3	4
Passe	Passe	1 Ca	Passe
2 Pi	Passe	4 Tr	Passe
4 Ca	Passe	4 SA	Passe
5 Ca	Passe	6 Pi	...

Le joueur #1 détient 10 HL et il doit évidemment **Passer** au premier tour des enchères. Le joueur #3 possède une main semi-balancée de 15 HL qui permet l'ouverture des enchères à **1 Carreau**.

Le joueur #1 est maintenant devenu le répondant; il détient un singleton dans la couleur d'ouverture, une couleur spécifiée au moins cinquième et 9 PH non perdants. Il peut donc annoncer un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE* à **2 Piques**.

L'ouvreur détient un soutien quatrième intéressant; il doit réévaluer sa main : 14 PH + 1 pour 2 As + 1 pour 9^{ième} atout + 3 pour deux doubletons fermes + 1 pour Double fit partiel probable à Coeur ou à Trèfle, pour un total de 20 PP. On évalue en moyenne à **13 PP** la valeur plancher du *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE quand il y a fit*. La zone pour inviter au chelem est donc atteinte. L'ouvreur peut déclarer un *SOUTIEN-CONTRÔLE* par l'annonce à **saut** au niveau 4 d'une *nouvelle couleur* (un absence de saut affirmerait une misfit avec une main d'au moins 15-16 HL). L'ouvreur peut, aussi, annoncer une *soutien forcing ouvert* (V. Pr. 3.10.3.1:2) en déclarant l'atout *sous la manche*, soit 3 PIQUES (N.B.: L'ouvreur pourrait aussi inviter au chelem en mode Standard à 5 PIQUES étant donné qu'il détient 3 CONTRÔLES DE NIVEAU 4). Ce qui décrit le mieux la main de l'ouvreur est l'annonce d'un premier Contrôle de niveau 4 à **4 Trèfles** (V. Pr. 3.10.3.1:1.2).

Le répondant réévalue sa main à 12 PP (9 PH + 1 pour le double fit + 2 à 3 pour le singleton car il n'est pas certain que le fit est à 9 cartes), il n'y a donc pas de pertes de valeurs; le pointage est suffisant pour garantir 30-31 points (le répondant assume que l'ouvreur détient au moins 18 PP). Il déclare alors un deuxième Contrôle, soit à 4 CARREAUX.

L'ouvreur comprend alors que son partenaire possède une main valant ses 13PP. Comme il possède le Contrôle du Coeur, il déclare le chelem avec 4 SA *Blackwood* et le chelem est gagé au niveau 6 sur l'information d'un As possédé.

Même s'il n'y a que 24 points HL «officiellement», le contrat de chelem devrait se réussir sans aucun problème si le Roi de Pique est prenable en impasse.

Ces deux mains d'allure très moyenne au départ développent un potentiel surprenant à cause du Double fit (à Pique et à Coeur) et de la certitude qu'il y a au moins un singleton en face d'une couleur quatrième, parfois troisième, (dans ce cas-ci il y a aussi un doubleton ferme dans cette situation) qui créent une harmonie entre ces mains que l'on appelle un (vrai) Double fit.

Pour devenir un bon joueur, il ne faut pas uniquement espérer que le hasard procure tout bonnement des mains *pleines* qui saute aux yeux! Il faut plutôt apprendre à détecter de façon rationnelle les nombreuses combinaisons gagnantes que le hasard peut amener. Donc, même si le hasard existe, la découverte de contrats procurant une marque supérieure à la moyenne ne relève pas de la chance !!

Ex. 3.11:2 Décrivez les enchères jusqu'au contrat final en considérant la situation d'enchères suivante.

	1	2	3	4
	Passe	?	Passe	?
	Passe	?	Passe	?

<i>2^{ÈRE} POSITION</i>			<i>4^{ÈME} POSITION</i>	
A D 9 8 2			10 4	
D V 7 2			A R 9 4	
V			R 9 8 5 2	
10 7 3			A 6	

RÉPONSES :

	1	2	3	4
	Passe	Passe	Passe	1 Ca
	Passe	2 Pi	Passe	2 SA
	Passe	3 Co	Passe	4 Co
	Passe	Passe	Passe	

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

Le joueur en deuxième position a droit de parole avant son partenaire mais sa main de 11 HL (avec seulement le Valet de Coeur perdant) ne l'autorise pas à ouvrir les enchères, il doit donc déclarer **Passe**. Son partenaire, en quatrième position, peut ouvrir les enchères avec sa main semi-balancée de 15 HL; l'ouverture Standard à **1 Carreau** est la meilleure description qui se conforme aux règles reconnues.

Le répondant possède les exigences de base pour annoncer un SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE à **2 Piques**. L'ouvreur doit redéclarer artificiellement à Sans-Atout pour affirmer un **fit partiel** suite à la possession de deux cartes de soutien car il ne peut pas annoncer une *nouvelle couleur au niveau 2* étant donné qu'il n'y a pas d'espace disponible pour ce faire (V. Pr. 3.10.3.2:1.1). Il lui faut cependant bien évaluer le niveau de l'enchère à Sans-Atout. La main est minimale certes mais, comme l'ouvreur a le choix entre le niveau 2 ou 3, il lui faut effectivement départager le pointage de cette main qui chevauche les deux niveaux de la catégorie minimale. La faiblesse du soutien deuxième et le manque de cartes intermédiaires dictent de classer cette main dans la catégorie minimale inférieure. L'ouvreur doit donc *répondre 2 SA* face au saut à 2 PIQUES.

La main du répondant est très faible à Trèfle et il y a un bon pointage non perdant. Même si l'ouvreur a décrit une main minimale, le répondant peut se permettre d'effectuer une RECHERCHE DU SANS-ATOUT à l'aide des contrôles de niveau 3 afin de donner l'opportunité à l'ouvreur de mieux décrire sa main même si cela implique qu'il faille se rendre éventuellement à la manche. Le répondant annonce donc **3 Coeurs** ce qui nie l'arrêt du Trèfle et précise à l'ouvreur une suite seulement cinquième à Pique ainsi qu'une suite quatrième à Coeur car ce dernier détient 2 GH (le répondant ne peut donc détenir un tripleton avec 2 GH à Coeur). L'ouvreur est ainsi devenu conscient que le Trèfle est un piège pour un contrat de manche à Sans-Atout, ce qui serait normalement le choix logique à cause de son bas niveau. L'ouvreur peut cependant faire mieux que Passer pour accepter un fit partiel à Coeur car il qui possède un très bon soutien pour un fit assuré à 8 cartes à Coeur et 15 HL se réévaluant à 18 PP. L'ouvreur est ainsi autorisé à annoncer la manche à **4 Coeurs**. En effet, l'ouvreur peut compter sur un Double fit partiel de bonne qualité car le doubleton *ferme* (à Trèfle) de l'ouvreur équivaut à un singleton n'est pas dans la même couleur que celui du répondant et il y a un bon fit assuré de 8 cartes à Coeur *doublé* d'un autre bon fit à 7 cartes à Pique.

Ainsi, sans l'aide d'intervention de la part des opposants, la CONVENTION 3.11 a permis de découvrir un DYNAMISME concernant le potentiel offensif à l'atout rendant possible la réussite de ce contrat de manche.

Dans un contexte où les opposants restent muets, cette convention est donc indispensable pour détecter des contrats insoupçonnables tant dans leur nature qualitative que quantitative, ce qui inclut le niveau de chelem. De plus, cette convention s'harmonise avec l'ensemble du système global d'enchères ce qui simplifie son apprentissage.

Ex. 3.11:3 Décrivez les enchères jusqu'au contrat final en considérant la situation d'enchères suivante.

1	2	3	4
?	Passe	?	Passe
?	Passe	?	Passe
...

1^{ÈRE} POSITION

3^{ÈME} POSITION

A D 8 5 2
10 9 7 2
10
D 8 4

10
A R 9 4
R V 9 8 5 2
10 6

RÉPONSES :

1	2	3	4
Passe	Passe	1 Ca	Passe
2 Pi	Passe	3 Co	Passe
Passe	Passe		

L'ouvreur a redéclaré un *NOUVELLE COULEUR* sans saut, soit **3 Coeurs**, pour signifier l'absence ou une seule carte de soutien associé à une main **bicolore** au moins minimale supérieure (15-16 HL à 21 HL).

Le répondant déduit donc que l'ouvreur peut avoir une longue suite d'ouverture à Carreau et au moins 4 cartes de Coeur ce qui constitue une main bicolore (débalancée) rendant plus risquée un contrat à Sans-Atout surtout en l'absence d'arrêt dans la quatrième couleur (Trèfle). Il y bien un fit assuré de 8 cartes à Coeur; la réévaluation de la main du répondant donne respectivement 8 + 0 + 2 + 0 = 10 PP; il n'y a pas de Double fit possible (l'ouvreur a un misfit à Pique), donc pas de point supplémentaire. La Dame de Trèfle est à demie perdante et le singleton ne vaut pas tout à fait 2 points parce que le répondant peut douter de la qualité du fit à 8 cartes. Il est plus raisonnable pour le répondant de redéclarer *Passe* ce qui conclut un contrat partiel à Coeur. Il faudrait au moins 13 PP pour gager la manche.

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

À noter que l'ouvreur détient une main minimale inférieure mais, malgré tout, il devait annoncer le misfit par une *nouvelle couleur* (et non une répétition de la couleur d'ouverture) vu que sa couleur d'ouverture était de meilleure qualité (V. le Corollaire du **Pr. 3.11.3.3:4**).

Ex. 3.11:4 Décrivez les enchères jusqu'au contrat final en considérant la situation d'enchères suivante.

	1	2	3	4
	Passe	?	Passe	?
	Passe	?	Passe	?

	<i>2^{ÈME} POSITION</i>		<i>4^{ÈME} POSITION</i>	
	A D 8 5 2		10	
	10 9 7		R 8 6 4	
	3		A D 7 5 2	
	D 10 9 5		R 7 6	

RÉPONSES :

	1	2	3	4
	Passe	Passe	Passe	1 Ca
	Passe	2 Pi	Passe	3 Ca
	Passe	3 Pi	Passe	Passe
	Passe			

L'ouvreur a ouvert avec 12 points et une couleur spécifiée au moins cinquième mais son enchère garantit seulement une suite troisième à Carreau et un pointage entre 13 et 21 HL. Après un *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE* du répondant à **2 Piques**, l'ouvreur doit déclarer une *répétition sans saut de la couleur d'ouverture* à **3 Carreaux** pour avertir d'un *MISFIT* et d'une main minimale tout en décrivant en retour une main peu distributive avec une suite d'ouverture contenant au plus 5 cartes.

Notez que si l'ouvreur avait eu une couleur sixième à Carreau et ce même pointage, il aurait été plus sage de *Passer* car l'annonce d'une *nouvelle couleur* (Coeur) pour déclarer le misfit exige une main vraiment bicolore, c'est-à-dire un pointage concentré dans deux bonnes couleurs.

Suite à l'annonce d'un misfit par une *répétition sans saut de la couleur d'ouverture*, le répondant doit prendre la décision finale (V. Pr. 3.10.3.3:5.2) sachant que l'ouvreur a une distribution peu débalancée malgré la présence d'un singleton (avec une chicane, son enchère aurait été différente car la main serait alors plus distributive). Ici, la couleur du *saut-changement* est seulement cinquième, le Coeur est peu intéressant et un fit à Trèfle serait probablement à 7 cartes mais il faudrait le jouer au niveau 4. Le pointage combiné total est insuffisant pour jouer la manche à 3 SA, le répondant détient seulement 7 HL/PP, il lui en faudrait au moins 2-3 points de plus. Comme le répondant peut facilement répéter sa couleur, il doit opter pour un contrat à **3 Piques** ce qui va ramener l'atout du côté de la main faible et va permettre de jouer le contrat quasi comme si la gageure était à Sans-Atout mais avec plus de chances d'éviter un échec.

Ce type de situation d'enchères, c'est-à-dire un misfit avec une main minimale peu distributive chez l'ouvreur, est la plus difficile et dangereuse. Cependant, le fait que l'ouvreur décrive clairement et spécifiquement ce type de situation, il devient possible pour le répondant de trouver, selon son pointage et sa distribution, une solution assez aisément à un problème apparemment insoluble.

3.11:5 Que signifie la deuxième annonce du répondant ?

	1	2	3	4
a)	Passe	Passe	1 Ca	Passe
	2 Pi	Passe	3 Tr	Passe
	4 Co ?
b)	Passe	Passe	1 Tr	Passe
	2 Co	Passe	3 Pi	Passe
	4 TR ?	Passe

c)	Passe	Passe	1 Tr	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	Passe
	4 TR ?	Passe
d)	Passe	Passe	1 Co	Passe
	3 Ca	Passe	4 Tr	Passe
	4 Pi ?
e)	Passe	Passe	1 Ca	Passe
	2 Co	Passe	3 Ca	Passe
	4 TR ?

RÉPONSES :

- a) C'est un *soutien-contrôle* pour le **Trèfle**. L'ouvreur a annoncé une *NOUVELLE COULEUR* pour avertir qu'il possède au mieux un singleton dans la couleur cinquième spécifiée du répondant. Ce dernier déclare une enchère **à saut** au niveau 4 après l'annonce de la suite quatrième à Trèfle. Cette déclaration du répondant obéit parfaitement à la définition d'un **Contrôle de niveau 4** qui *INVITE AU CHELEM* et qui, dans cas-ci donne en même temps le *soutien* à la couleur **Trèfle** évidemment car il y a, par *CONVENTION 3.11*, un singleton à Carreau. La main du répondant vaut au moins 18 PP grâce sûrement à une chicane à Carreau ainsi qu'une main très distributive contenant au moins 5 cartes de soutien à Trèfle.
- b) L'ouvreur bel et bien décrit un misfit pour le Coeur; en effet, s'il avait répondu 2 PIQUES, cela aurait décrit un soutien partiel pour le Coeur (V. Pr. 3.11.3.2.1:1.1); alors la redéclaration à 4 TRÈFLES aurait été un Contrôle invitant au chelem à Coeur car l'ATOUT EST AGRÉÉ QUAND IL Y A UN SOUTIEN PARTIEL SUR UNE *MAIN FORTE*. Ici, l'ouvreur a affirmé un misfit par une nouvelle couleur au niveau 3 (avec saut mais cela ne change rien). Contrairement à l'exemple précédent, le répondant ne peut redéclarer à saut au niveau 4; donc une vraie nouvelle couleur est naturelle et vise une recherche du Sans-Atout. Cependant, ici le répondant ne peut avoir un fit à Trèfle car il a affirmé un singleton vu le *CONTEXTE CONVENTIONNEL 3.11*.

Ainsi, vu la présence de singleton certain de part et d'autre, la redéclaration du répondant ne peut être qu'un *soutien-contrôle* pour la couleur **Pique** annoncée par l'ouvreur.

Il ne faut jamais oublier que le *SAUT-CHANGEMENT DE COULEUR APRÈS PASSE* du répondant implique, par définition, un singleton dans la couleur d'ouverture de l'ouvreur qui est ici à Trèfle. Ainsi, le répondant qui *donne le fit* à la couleur d'ouverture (pour laquelle il possède un singleton) ne peut que signifier qu'il désire inviter au chelem dans l'atout agréé par la logique des enchères.

- c) C'est un *Contrôle de niveau 4* invitant aussi à un chelem dont l'atout est **Coeur**. Le répondant a déclaré un CONTRÔLE DE NIVEAU 4 qui n'est pas un soutien à la couleur Trèfle parce que la première annonce du répondant exige, par convention, un singleton à Trèfle, c'est-à-dire dans la couleur d'ouverture. Donc, le répondant est *satisfait* du soutien deuxième garanti par l'ouvreur (V. Pr. 3.11.3.2.1:1.1). L'atout est donc à **Coeur** et la zone d'invitation au chelem est atteinte; le répondant a une main valant 18 PP malgré qu'elle ne contienne que 10 à 11 HL. L'ouvreur va donc réévaluer sa main et continuer la recherche de chelem avec 15 PP et plus.

Un *Contrôle de niveau 4* a la même signification qu'un *soutien-contrôle*, la différence est purement sémantique, c'est-à-dire basée sur le tempo du fit. Ici le fit (donc l'atout) était pour ainsi dire agréé vu que l'ouvreur a donné officiellement un **soutien** via l'enchère conventionnelle à Sans-Atout. Tandis qu'un soutien-contrôle agréé par défaut l'atout dans la couleur du partenaire sans qu'il soit nécessaire d'affirmer un soutien au préalable un soutien; ceci est nécessaire pour éviter une hausse des enchères (cela sera étudié bien entendu au **CHAPITRE 8**).

- d) L'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 4 sans saut par l'ouvreur affirme qu'il détient une chicane ou une petite carte face à l'annonce de la suite sixième spécifiée à Trèfle du répondant; de plus cela affirme un pointage d'au moins 15-16 HL et une main bicolore où la couleur d'ouverture peut être plus longue. Le répondant ne doit jamais Passer sur ce type d'annonce car l'ouvreur n'a pas décrit son pointage; il devrait normalement gager à Sans-Atout au niveau le plus économique mais il peut aussi nommer la dernière nouvelle couleur pour avertir d'un suite plus longue et d'une autre

3.11 Saut-changement de couleur après avoir déclaré Passe

couleur valable (c'est la même signification qu'une nouvelle couleur de l'ouvreur dans cette convention). Cela avertit d'un pointage limite et d'un danger de jouer à Sans-Atout et laisse le soin à l'ouvreur de conclure le contrat final suivant son pointage et sa distribution .

Voici à quoi pourraient ressembler les mains respectives des joueurs dans l'exemple **d**) qui est repris ici pour plus de visibilité.

1	2	3	4
Passe	Passe	1 Co	Passe
3 Ca	Passe	4 Tr	Passe
4 P_I ?
RÉPONDANT		OUVREUR	
X X X X X			X X X
X			X X X X X X
X X X X X X			---
X			X X X X

- e) C'est une nouvelle couleur en vue d'un fit partiel à **Trèfle**. Cette fois, l'ouvreur a **répété sans saut sa couleur d'ouverture** afin de déclarer qu'il possédait un misfit envers la couleur cinquième à Coeur du répondant. Ceci veut aussi dire que le pointage est minimum inférieure et que la distribution de l'ouvreur est plutôt *balancée* malgré le singleton à Coeur (on parle de main **non distributive**). IMPORTANT: L'enchère de l'ouvreur ne décrit surtout pas une longue couleur à Carreau (V. **Pr. 3.11.3.3:4**). Le plus souvent, le répondant opte pour un contrat de manche à Sans-Atout quand il détient un pointage intermédiaire bien réparti. Mais il peut aussi opter pour un contrat à l'atout de son choix; comme ici, le répondant veut jouer un fit à Trèfle (V. **Pr. 3.11.3.3.:5.3**). En effet, les mains respectives ressembleraient au pire dans un cas comme l'Exemple e) à ceci :

1	2	3	4
Passe	Passe	1 Ca	Passe
2 Co	Passe	3 Ca	Passe
4 TR ?

RÉPONDANT	OUVREUR
X X	X X X X
X X X X X	X
X	X X X X X
X X X X X	X X X

Vous pouvez donc constater que cette convention n'est pas une simple tentative de bluff pour prendre les adversaires par surprise. Il s'agit d'une convention extrêmement compétitive pour obtenir des marques au-dessus de la moyenne sans attendre les erreurs des autres.

De plus, vous avez pu remarquer comment il est indispensable d'interrelier chaque convention et règle afin de pouvoir maximiser leur pouvoir descriptif respectif tout en réduisant les risques de confusion. C'est pourquoi, il vous est présenté régulièrement des exemples dans lesquels certaines notions ne sont pas encore expliquées.

Cet apprentissage a pour double avantage d'améliorer vos connaissances sur le sujet à l'étude tout en vous introduisant progressivement à de nouvelles notions très utiles. Il est en effet incontournable de raffiner, entre autre, une méthode efficace pour la recherche de chelem. Il va sans dire qu'il est pédagogiquement impossible à ce stade-ci de détailler en profondeur toutes les notions débordant du cadre de ce CHAPITRE qui fait le lien entre les règles de bases et les notions avancées.

D'ailleurs la convention suivante constitue un exemple très probant de cette pédagogie. En effet, non seulement il fallait apprendre d'abord les techniques d'ouverture, mais encore, il était nécessaire de connaître les bases élémentaires du bridge avant de pouvoir utiliser convenablement un nouveau **SYSTÈME DE COMMUNICATION** dont la Première enchère vous a été enseignée dans la foulée du CHAPITRE 1.

Je vous présente maintenant, pour conclure ce troisième Chapitre, le *SYSTÈME DE RÉPONSE* de l'**ouverture à la Flannery**.